

Révision et changement constitutionnel

Par **Babylette**, le 18/10/2012 à 16:07

Bonjour a tous, je cherche a comprendre la différence entre révision et changement de la constitution, en fait je ne comprend pas bien ce qu'est le changement pour la révision ça va encore. Merci d'avance pour votre aide ! [smile9]

Par **Camille**, le 18/10/2012 à 21:57

Bonsoir,
Dans quel contexte ?
[citation]en fait je ne comprend pas bien ce qu'est le changement pour la révision ça va encore.[/citation]
Euh... C'est-à-dire ? [smile17]

Par **Babylette**, le 19/10/2012 à 08:58

Je cherche a comprendre les façons de modifier la constitution, dans un texte de Beaud Olivier, l'auteur indique de façons de la modifier, par la révision de la constitution, soit par le changement constitutionnel, je n'arrive pas a comprendre ce dernier. J'espère être claire...

Par **Camille**, le 19/10/2012 à 10:10

Bonjour,
[citation]soit par le changement constitutionnel, je n'arrive pas a comprendre ce dernier. J'espère être claire...[/citation]
Oui, mais c'est bien pour ça que je voulais vous le faire préciser.
Qu'est-ce qui vous chagrine ?
Vous n'avez encore pas entendu le discours de certains ?
[citation]
La Constitution de la 5ème république est inadaptée, faut la changer. Vive la 6ème république, le changement c'est maintenant !
[/citation]
(je résume et agglomère plusieurs discours, bien sûr...)
"modifier" (ou réviser), c'est conserver le texte mais en changer une partie.

"Changer", c'est... changer. On remplace la totalité d'un texte par un autre...